





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-110**

**Séance publique du**

**29 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc185419-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2016 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Sylvain DIJON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2016

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2016 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

**Toute opération est limitée à une seule tranche par année quelque soit le type de travaux.**

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental sont :

- L'environnement et le développement durable
- Le sport et la jeunesse
- La culture

- Le foncier et l'habitat social
- L'accueil de la petite enfance

#### Sont exclues du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières,
- Les études,
- Les installations d'alarmes anti-intrusion, stores et systèmes de vidéosurveillance.

#### Taux de la subvention :

Le taux de subvention est de 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet, étant précisé qu'aucun autre financeur n'est sollicité, le taux minimal d'autofinancement communal ne saurait être inférieur à 20 % du montant hors taxe du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public.

Les plans de financement sont joints en annexe du présent rapport.

#### Caractéristiques de la subvention

- Limitation du nombre de dossiers pouvant être déposés à 10 pour les communes de plus de 20 000 habitants.
- Ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 80.000 € HT.

#### Délai de réalisation

- Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Est soumise à approbation la liste ci-après, de 10 opérations.

DL.2016-110 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT  
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**Sont proposées les opérations suivantes :**

1- Réhabilitation des façades Nord et Sud du Complexe sportif du Val de l'Arc par pose de polycarbonate - Avenue des Infirmes - Secteur du Val St André à Aix-en-Provence	75 000€
2- Réhabilitation des façades Nord et Sud de la Halle des sports au Carcassonne par pose de polycarbonate - Secteur du Val St André à Aix-en-Provence	75 000 €
3 - Réhabilitation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade de Luynes	75 000 €
4 - Réfection de la toiture de la cantine de l'école des Granettes - Chemin de Granet - Quartier du Jas de Bouffan - Secteur Aix Ouest	75 000€
5 - Réfection des toitures-terrasses et toitures tuiles de l'école Jean Maurel- Boulevard des Camus au village de Puyricard - Secteur Aix Nord	75 000€
6 - Réfection de la toiture de l'école maternelle Jules Isaac - 35 avenue Jules Isaac - Secteur Aix Nord	75 000€
7- Création d'une aire de jeux - Les Floralties - Quartier du Pont de l'Arc	75 000€
8 - Création d'un espace aquatique au parc Rambot - 2 avenue Aurientis	75 000 €
9 - Réhabilitation de l'aire de jeux du parc Capus située avenue Capus	75 000 €
10 - Création d'un espace aquatique au parc Gilbert Vilers situé au cœur du Jas de Bouffan	75 000 €

Le montant global de ces opérations est de : **750 000 € HT**

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité.
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental de 80 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.



ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

NATURE DES TRAVAUX	Coût total des travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Départemental 80% Plafonné à 75 000€ HT	Autofinancem ent Ville d'Aix-en- Provence
1- Réhabilitation des façades Nord et Sud du Complexe sportif du Val de l'Arc par pose de polycarbonate-Avenue des Infirmieries - Secteur du Val St André à Aix-en-Provence	75 000 €	60 000 €	15 000 €
2- Réhabilitation des façades Nord et Sud de la Halle des sports au Carcassonne par pose de polycarbonate-Secteur du Val St André à Aix-en-Provence	75 000 €	60 000 €	15 000 €
3 - Réhabilitation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade de Luynes	75 000 €	60 000 €	15 000 €
4 - Réfection de la toiture de la cantine de l'école des Granettes - Chemin de Granet - Quartier du Jas de Bouffan - Secteur Aix Ouest	75 000 €	60 000 €	15 000 €
5 - Réfection des toitures-terrasses et toitures tuiles de l'école Jean Maurel - Boulevard des Camus au village de Puyricard - Secteur Aix Nord	75 000 €	60 000 €	15 000 €
6 - Réfection de la toiture de l'école maternelle Jules Isaac - 35 avenue Jules Isaac - Secteur Aix Nord	75 000 €	60 000 €	15 000 €
7- Création d'une aire de jeux - Les Floralies - Quartier du Pont de l'Arc	75 000 €	60 000 €	15 000 €
8 - Création d'un espace aquatique au parc Rambot - 2 avenue Auriensis	75 000 €	60 000 €	15 000 €
9 - Réhabilitation de l'aire de jeux du parc Capus située avenue Capus	75 000 €	60 000 €	15 000 €
10 - Création d'un espace aquatique au parc Gilbert Vilers situé au cœur du Jas de Bouffan	75 000 €	60 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>750 000€</b>	<b>600 000€</b>	<b>150 000€</b>